



DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

Commune de DEUXVILLE - 54370

Tél : 03 83 73 40 73 –

Courriel : commune.deuxville@wanadoo.fr

Site : www.deuxville.mairie.com

INFORMATIONS MUNICIPALES

Comptes administratifs 2105

***Commune ; excédent de clôture de 159 034 €

Travaux investissement 2015 : 94 919 € :

toiture bâtiment communal et diverses opérations (convecteurs et lave- vaisselle salles polyvalentes ,bureaux école, bancs et jeux enfants, radiateur mairie et école, etc, ...)

***Assainissement Excédent : 44 414 €

*** Eau excédent : 15 670 €

Dépenses : assainissement + eau rue de la outre : 36 200 €

***Un contribuable local , ayant rejeté dans une fouille, en plein air, sur le domaine communal, sans autorisation , les eaux vannes d'un logement locatif , paiera le raccordement effectué par une entreprise qualifiée , auprès du trésor public d'Einville

***Borne Incendie renouvelée rue d'Einville 2 968 € HT

Budgets primitifs 2016 :

***Commune : fonctionnement dépenses :307 137 € recettes 148 103 €

Investissement dépenses : 93 122€ recettes 146 800 € dont 53 122 €pris sur 2015

Travaux : 2016 : 1) accès handicap mairie église : 12 020 € HT

Subvention Etat 4 300 € Sénateur Reiner 2 000 €

2) Atelier métallique rue des Auges : 36 000 € HT (estimation)

***Eau et Assainissement : Les travaux d'assainissement et d'eau , partie aval rue du 79 RI pour 140 000 € HT ne seront pas réalisés car les finances communales ne le permettent pas

Situation financière communale au 01/01/2016 Mme Martin A. de la Direction Générale des Finances d'Einville garante des finances communales présente aux 9 élus présents la situation financière actuelle de la commune :

ses conclusions :alors que la situation financière de 2014 était très excédentaire ,celle de 2015 est diminuée en raison :

1) augmentation des dépenses de fonctionnement relatives à l'exercice 2014 supportées en 2015 (progression des participations obligatoires RPI – augmentation des achats et charges externes- augmentation charge du personnel)

*** travaux d'investissement de l'ordre de 85 000 € sur les 3 budgets

2) en 2016, toutefois, les réserves de l'ensemble communal restent confortables (159 000 € pour le budget commune, 219 000 € pour l'ensemble consolidé des 3 budgets

Il convient pour l'année 2016 de respecter une pause dans les investissements et de régénérer un autofinancement

Plan local d'Urbanisme : orientations d'aménagement et de programmation du village

*** Les propriétaires des terrains constructibles en rétention foncière (dents creuses) dans notre POS actuel reçoivent un courrier du maire leur demandant si leurs terrains seront soumis ou non à la vente dans les prochaines années

*** concernant les zones futures (zone UA) à urbaniser qui ne sont pas définies : le raccordement aux réseaux humides de ces zones UA se feront à la charge des propriétaires ou des acquéreurs

***r les zones agricoles (zone A) à protéger ne sont pas également définies

*** par 8 voix, pour une durée de 2 ans, les élus décident de sursoir à statuer sur la construction d'un hangar pour ovins et fourrage sur une zone agricole de notre POS actuel, zone qui pourrait devenir zone UA selon certains élus

1 voix contre pour conserver cette zone A car une stabulation existe à ce jour

Cette demande de sursoir à statuer est présentée aux services de l'Etat pour validation ou non

Rappel : un cahier est à la disposition du public pour toutes observations et réclamations concernant le PLU

la loi NOTRE , nouvelle organisation territoriale impose des changements drastiques financiers et territoriaux :

***Le budget concernant le CCAS est supprimée par les élus à partir du 1 /01/2016le
Les colis de nos « Anciens » seront sur budget général

***Les indemnités des élus restent inchangées maire : 80% de l'indemnité maximale de maire
1^{er} adjoint et 2^{ième} adjoint : 80% de l'indemnité des adjoints

** transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement vers la CC Sanon qui réunira bientôt les maires pour une première approche des dépenses et recettes pour les communes ayant déjà réalisé des travaux lourds d'assainissement

Les usagers paieront à la CC Sanon leur redevance assainissement et eau
Il faudra s'attendre à une augmentation du m3

***les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie permettront à la commune de récupérer une partie de la TVA (16, 404% au lieu de 20%)